

LIVRET DES ECHANGES UNIVERSITAIRES 2016/17

ECOLE DE SAVIGNAC

un établissement

CCI DORDOGNE



PARTEZ À
L'AVENTURE,
CRÉEZ VOTRE
FUTUR !

SOMMAIRE

Introduction – Pourquoi partir étudier à l'étranger ?	3
Qui peut étudier à l'étranger ?	3
Combien de temps puis-je partir étudier à l'étranger ?.....	4
Est-ce-que ce semestre à l'étranger compte pour mon diplôme ?.....	4
Quel est le prix ?	4
Peut-on obtenir des bourses ?.....	4
Frais de scolarité	5
Comment financer mon échange universitaire ?.....	5
Comment postuler ?	5
Comment préparer votre programme d'études pour votre échange universitaire.....	11
Aller dans l'université d'accueil	12
Vivre dans le pays d'accueil	14
Après votre séjour à l'étranger	16

Introduction – Pourquoi partir étudier à l'étranger ?

Ce livret, en complément des informations que vous trouverez sur notre site internet www.ecole-de-savignac.com, contient des informations importantes sur les échanges universitaires. Prenez le temps de le lire attentivement et n'hésitez pas à vous y référer tout au long de votre semestre à l'étranger. Pour les informations devant être mises à jour régulièrement, consultez périodiquement notre site internet.

L'Ecole Supérieure Internationale de Savignac a 12 accords de partenariat avec des universités du monde entier : Afrique du Sud, Canada, Danemark, Espagne (2), Italie, Pays-Bas, Sénégal, Slovénie, Thaïlande, République Tchèque et Hongrie. Partir un semestre étudier dans l'une de nos universités partenaires vous permettra de vivre de nouvelles expériences en tant qu'étudiant, d'acquérir des compétences supplémentaires transversales, de connaître de nouvelles cultures et d'améliorer votre niveau de langue. De plus, cela vous permettra d'avoir de nouvelles perspectives sur votre futur métier et mettra votre CV en valeur.

Il y a également la possibilité de faire un stage à l'étranger, en Europe, grâce à notre accréditation Erasmus +. Pour plus d'informations à ce sujet, merci de consulter le site internet de l'école.

« Soyez sociable, pas timide »

Qui peut étudier à l'étranger ?

Les étudiants qui font partie du programme BAI ont l'opportunité de partir étudier à l'étranger, grâce au programme Erasmus + ou à nos protocoles d'accord avec les universités hors Europe, durant leur seconde année.

Pour être éligible, vous devez avoir l'approbation du responsable pédagogique et de votre assistante pédagogique. Vous devez impérativement avoir une moyenne de 10/20 au moment de votre candidature, et satisfaire les critères de sélection. Ce sont des conditions sine qua none avant votre départ ; si toutefois vous n'aviez pas cette moyenne, votre candidature pourrait être annulée. Vous devrez également remplir les conditions posées par nos partenaires.

Lorsque vous vous décidez sur une destination, vérifiez toujours les conditions, notamment au niveau des langues, de notre institution partenaire, et si les modules sont enseignés en anglais ou dans la langue officielle du pays. La plupart des universités européennes proposent des modules enseignés en anglais ; de ce fait, il ne sera pas nécessaire de parler la langue officielle du pays d'accueil. Certaines de nos universités partenaires proposent toutefois des cours en espagnol ou italien, et les étudiants souhaitant aller dans ces universités devront avoir un bon niveau dans cette langue.

Un test de niveau de langue avant votre départ et à votre retour est obligatoire, sauf pour les étudiants dont la langue maternelle est celle du pays d'accueil. Un support linguistique en ligne sera accessible en anglais, français, allemand, espagnol, italien et néerlandais. Vous recevrez les informations nécessaires en temps voulu par le département des projets internationaux.

Combien de temps puis-je partir étudier à l'étranger ?

Vous pouvez partir étudier à l'étranger pour un semestre, à partir de janvier. Vous pouvez décider de trouver un stage dans le même pays, et de ce fait y rester pour deux semestres.

Est-ce-que ce semestre à l'étranger compte pour mon diplôme ?

Après obtention des modules étudiés dans l'université d'accueil, vous obtiendrez des crédits de transfert (pas de notes) qui compteront pour l'obtention de votre diplôme à l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac. Les critères d'obtention des modules sont les mêmes dans votre université d'accueil qu'à l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac. Pour savoir comment une note obtenue durant votre semestre à l'étranger affecte votre moyenne à l'ESIS, veuillez vous référer à la page 11 de ce document.

« Profitez-en pour apprendre la langue du pays d'accueil »

Quel est le prix ?

Il y a des coûts supplémentaires liés à votre semestre d'études à l'étranger (i.e. billets d'avion, assurance, vaccins, hébergement, visa...) en amont de votre voyage et pendant votre séjour. Veuillez bien prendre en compte ces frais lorsque vous ferez votre budget prévisionnel pour votre échange. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous aurez les ressources financières nécessaires.

Peut-on obtenir des bourses ?

Erasmus (Europe) : les étudiants peuvent recevoir une bourse de mobilité d'études s'ils font un semestre ou plus dans l'un des 32 pays européens membres du dispositif. Cette bourse vient en complément de toute autre source financière que vous pourriez obtenir.

La différenciation des bourses devra être opérée selon les paramètres suivants :

- Ecart minimum de €50 entre le groupe 1 et les groupes 2/3
- Obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe excepté pour les étudiants ayant des besoins spécifiques
- Ecart minimum de €150 entre les mobilités d'étude et de stage associées à un même groupe
- Non prise en compte des conditions de ressources des étudiants dans le calcul de la bourse

Groupe de pays		Taux mobilité d'étude	Taux mobilité de stage
Groupe 1	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	200€-300€	350€-450€
Groupe 2	Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	150€-250€	300€-400€
Groupe 3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	150€-250€	300€-400€

Conditions de paiement :

Bénéficiaire ➡ Etudiant :

✓ **70 à 100%** dans les **30 jours** après la signature par les deux parties et au plus tard :

- le jour de début de la période de mobilité
- ou 15 jours après la réception de l'attestation d'arrivée

✓ **30% à 0%** dans les **45 jours** après la réception du rapport du participant.

« Profitez-en pour visiter autant d'endroits que vous le pouvez »

Frais de scolarité

Avant votre départ, vous devrez avoir payé vos frais de scolarité à l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac. Vous ne paierez pas de frais de scolarité à l'université d'accueil.

	Année 2016/2017			TOTAL
	22/09/16	01/02/17	02/05/17	
Paiement 2ème année en €	2 170	2 165	2 165	6 500

Comment financer mon échange universitaire ?

Rappelez-vous qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que vous aurez les ressources financières nécessaires pour payer tous les coûts annexes.

Si vous décidez de retirer votre candidature au dernier moment, certains de nos partenaires peuvent ne pas vous rembourser les versements que vous aurez déjà effectués (i.e. hébergement).

Comment postuler ?

Pour postuler, merci de compléter notre *Dossier de candidature en ligne*. Vous recevrez sous 5 jours ouvrés un email de confirmation de réception de votre dossier. Si toutefois vous ne recevez pas un email de confirmation sous 5 jours ouvrés, merci de nous écrire à :

c.masdupuy@ecole-de-savignac.com

Merci de bien prendre note que toutes les demandes faites hors délais ne seront pas prises en compte.

Les dossiers de candidature doivent être soumis le 30 octobre au plus tard pour une mobilité d'études en Europe et à l'international (hors Europe) commençant au début du semestre 2.

Veuillez consulter le site internet de l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac pour voir les offres de tous nos partenaires.

Le bureau des projets internationaux pourra répondre à toutes vos questions concernant les universités partenaires, et les modalités d'échange. Le bureau est situé dans le bâtiment administratif, en face de la salle Europe et est ouvert de 9h00 à 18h00, du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 le vendredi. Vous pouvez également poser vos questions par email : c.masdupuy@ecole-de-savignac.com.

Veillez noter que les procédures pour candidater sont différentes pour Erasmus + (si vous partez en Europe) et pour les échanges internationaux. Prenez donc bien soin de suivre les instructions attentivement.

Erasmus + (Europe)

Six étapes pour réussir...

➤ Etape 1 : Choisir son université d'accueil

Choisissez votre université d'accueil en regardant attentivement tous les programmes des institutions partenaires. Le bureau des projets internationaux peut vous renseigner sur nos partenaires.

Vérifiez que le programme vous convient.

➤ Etape 2 : Le dossier de candidature de l'ESIS

Vous devrez compléter notre dossier de candidature et l'envoyer à l'adresse suivante :

c.masdupuy@ecole-de-savignac.com

Vous pouvez également venir le déposer vous-même au bureau des projets internationaux.

Si vous ne complétez pas tous les documents, votre candidature ne sera pas acceptée.

- **Dossier de candidature de l'ESIS**

Vous devez obligatoirement remplir le dossier de candidature de l'ESIS que vous trouverez en ligne sur notre site internet. Une fois complété, imprimez le document et signez-le. Faites-le également signer par votre responsable pédagogique.

Demander à votre assistante pédagogique une version imprimée de votre bulletin de notes à date.

Faites une photocopie de votre passeport.

Les dossiers de candidature doivent être soumis le 30 octobre au plus tard pour une mobilité d'études commençant au début du semestre 2.

➤ Etape 3 : Votre dossier de candidature ESIS est accepté

L'institution d'accueil devrait normalement vous contacter par email, ou vous envoyer une lettre d'acceptation. Vous y trouverez toutes les informations relatives à leur processus de candidature. Certaines institutions ont un processus de candidature en ligne – vous devrez le compléter vous-même et vous assurez que votre dossier est complet et envoyé avant la date limite.

- **Sessions de briefing**

Vous devez **obligatoirement** venir aux sessions de briefing faites pour tous les étudiants nommés. Nous vous enverrons un email avec tous les détails proche de la date.

Vous devez impérativement avoir une moyenne de X/20 au moment de votre candidature. C'est une condition sine qua none avant votre départ ; si toutefois vous n'aviez pas cette moyenne, votre candidature pourrait être annulée.

- **Etape 4 : Avant votre départ à l'étranger**

Avant votre départ, vous devrez avoir **obligatoirement** fourni les documents suivants au bureau des projets internationaux :

- * Votre Learning Agreement – veuillez vous référer à la note explicative pour remplir le document correctement.

Votre assistante pédagogique devra approuver le choix de vos modules durant votre échange – certains modules peuvent être obligatoires car vous les auriez suivis à l'ESIS.

1. Votre assistante pédagogique doit approuver le choix et niveau des modules et signer le Learning Agreement.
 2. Vous devez obligatoirement vous inscrire pour obtenir l'équivalent de 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System) pour un semestre à l'étranger.
 3. Choisissez deux modules complémentaires en plan B (si possible) avant de rencontrer votre assistante pédagogique. En effet, certaines universités auront peut-être des modules déjà complets au moment de votre candidature.
- * Votre Student Grant Agreement – cet accord entre vous et l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac spécifie les termes et conditions du programme Erasmus +.

Vous **devez** également :

- * Lire le livret des échanges universitaires avant votre départ. Lisez également les informations relatives au financement, visas et voyage.
- * Venir à la session de briefing pré-départ. La date de cette session vous sera communiquée par email.

- **Etape 5 : Pendant votre séjour à l'étranger**

Pendant votre semestre dans l'une de nos universités partenaires, vous devez envoyer les documents suivants au bureau des projets internationaux :

- * Votre confirmation de présence (à l'arrivée) : ce document doit être complété et signé par l'université d'accueil et avoir le tampon officiel de l'institution. Vous devrez nous le renvoyer scanné ou faxé dans les 3 semaines après votre arrivée.
- * Modifications (voir section modules et crédits)
- * Votre accusé de réception de la bourse Erasmus : ce document doit être complété et faxé une fois que la bourse a été créditée sur votre compte, pas avant.

Note : la bourse Erasmus ne sera créditée sur votre compte qu'une fois que nous aurons reçu votre Student Mobility Agreement, Learning Agreement et confirmation de présence signés.

- * Votre confirmation de présence (au départ) : ce document doit être complété et signé par l'université d'accueil et avoir le tampon officiel de l'institution. Vous devrez nous le renvoyer scanné ou faxé avant votre départ de l'université d'accueil.

➤ **Etape 6 : Après votre séjour à l'étranger**

Vous devrez remplir un rapport du participant pour Erasmus (voir section Après votre séjour à l'étranger page 16).

Léa Lestage et Alexis Lory au
Royaume-Uni



International (hors Europe)

Six étapes pour réussir...

➤ **Etape 1 : Choisir son université d'accueil**

Choisissez votre université d'accueil en regardant attentivement tous les programmes des institutions partenaires. Le bureau des projets internationaux peut vous renseigner sur nos partenaires.

Vérifiez que le programme vous convient.

➤ **Etape 2 : Le dossier de candidature de l'ESIS**

Vous devrez compléter notre dossier de candidature et l'envoyer à l'adresse suivante :

c.masdupuy@ecole-de-savignac.com

Vous pouvez également venir le déposer vous-même au bureau des projets internationaux.

Si vous ne complétez pas tous les documents, votre candidature ne sera pas acceptée.

- **Dossier de candidature de l'ESIS**

Vous devez obligatoirement remplir le dossier de candidature de l'ESIS que vous trouverez en ligne sur notre site internet. Une fois complété, imprimez le document et signez-le. Faites-le également signer par votre responsable pédagogique.

Demander à votre assistante pédagogique une version imprimée de votre bulletin de notes à date.

Faites une photocopie de votre passeport.

Ce programme d'échange étant très populaire et compétitif, nous ne pouvons pas changer le choix de votre institution une fois les nominations envoyées. Assurez-vous de bien choisir votre université d'accueil avant de candidater.

Les dossiers de candidature doivent être soumis le 30 octobre au plus tard pour une mobilité d'études commençant au début du semestre 2.

➤ **Etape 3 : Votre dossier de candidature ESIS est accepté**

Il y a un nombre limité de places pour chaque institution partenaire. Nous sélectionnerons les étudiants et leur enverrons un email de confirmation mi-septembre. Une fois que vous avez été accepté(e), nous vous enverrons par email le dossier de candidature de l'université partenaire et toutes les informations pertinentes.

• **Sessions de briefing**

Vous devez **obligatoirement** venir à la session de briefing « lancement » faite pour tous les étudiants acceptés. Nous vous enverrons un email avec tous les détails proche de la date.

Vous devez impérativement avoir une moyenne de X/20 au moment de votre candidature. C'est une condition sine qua none avant votre départ ; si toutefois vous n'aviez pas cette moyenne, votre candidature pourrait être annulée.

➤ **Etape 4 : Choisir vos modules**

Votre assistante pédagogique doit approuver le choix et niveau des modules que vous souhaitez faire pendant votre semestre à l'étranger. Elle devra également signer le Learning Agreement.

1. Vous devez obligatoirement vous inscrire pour obtenir l'équivalent de 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System) pour un semestre à l'étranger.
2. Choisissez deux modules complémentaires en plan B (si possible) avant de rencontrer votre assistante pédagogique. En effet, certaines universités auront peut-être des modules déjà complets au moment de votre candidature.

➤ **Etape 5 : Déposer son dossier de candidature à l'université d'accueil**

Avant la date limite mentionnée dans l'email de confirmation, vous devrez avoir **obligatoirement** fourni les documents suivants au bureau des projets internationaux. Certaines institutions ont un processus de candidature en ligne – vous devrez le compléter vous-même et vous assurez que votre dossier est complet et envoyé avant la date limite.

- * Le dossier de candidature complété et signé de l'université partenaire (certains en ligne seulement).
- * Un bulletin de notes à jour (veuillez le demander à votre assistante pédagogique).
- * Le Learning Agreement signé par votre responsable pédagogique.
- * Une photocopie de votre passeport.
- * Tous les autres documents demandés par l'université d'accueil (les demandes peuvent varier selon les universités).

Il est très important de bien suivre toutes les instructions données dans l'email de confirmation et sur le dossier de candidature de l'université partenaire. Prenez soin d'apporter tous les documents au bureau des projets internationaux bien avant la date limite de dépôt. Nous ne traiterons pas les dossiers incomplets.

Et ensuite ?

- * Le bureau des projets internationaux enverra une copie de tous vos documents à l'université partenaire.
- * Votre université d'accueil vous informera par email des procédures supplémentaires à faire. Celles-ci peuvent être différentes selon les institutions et peuvent inclure : visas, assurance, questionnaire médical, dossiers d'hébergement.
- * L'université d'accueil se réserve le droit de refuser un candidat. Cela ne se produit que très rarement et est généralement dû à des résultats académiques jugés trop faibles.
- * **Vous devez impérativement avoir une moyenne de X/20 au moment de votre candidature. C'est une condition sine qua none avant votre départ ; si toutefois vous n'aviez pas cette moyenne, votre candidature pourrait être annulée.**

➤ Etape 6 : Avant votre départ à l'étranger

Avant votre départ, vous devrez **obligatoirement** :

- * Lire le livret des échanges universitaires avant votre départ. Lisez également les informations relatives au financement, visas et voyage.
- * Venir à la session de briefing pré-départ. La date de cette session vous sera communiquée par email.



Antoine Roussier au Vietnam

Comment préparer votre programme d'études pour votre échange universitaire

Avant votre départ

Prenez rendez-vous avec votre assistante pédagogique pour discuter de vos choix de modules et vérifier que ce programme est bien adapté. Une fois que vos modules ont été validés par votre assistante pédagogique, ajoutez-les à votre Learning Agreement et faites-le signer par votre assistante pédagogique. Vérifiez que le bureau des projets internationaux a bien la version définitive de votre Learning Agreement.

Arrivée dans votre université d'accueil

Au moment de l'inscription dans votre université d'accueil, il se peut qu'on vous demande de faire des changements à votre Learning Agreement, à cause de modules qui se chevauchent, des modules déjà complets, etc... N'oubliez pas de faire signer et tamponner votre confirmation de présence (étudiants Erasmus seulement) et de la renvoyer au bureau des projets internationaux de l'ESIS dans les 3 semaines suivant votre arrivée. Rappelez-vous également de compléter votre accusé de réception de la bourse Erasmus à réception de votre premier versement (étudiants Erasmus seulement) et de le renvoyer au bureau des projets internationaux de l'ESIS.

Merci de nous envoyer un email pour nous dire que vous êtes bien arrivé(e) et de nous donner des nouvelles régulièrement !

Comment obtenir une dérogation pour changer vos modules ?

Aucun module ne peut être ajouté à votre programme d'études sans accord préalable de la responsable pédagogique et de l'assistante pédagogique de l'ESIS (vous devez envoyer un email explicatif et prendre rendez-vous pour motiver votre choix).

Comment faire les changements ?

Une fois que le choix de vos nouveaux modules a été approuvé par les personnes mentionnées ci-dessus, vous devrez les ajouter à la page 2 du Learning Agreement (International), signer le Learning Agreement et le faire signer par l'université d'accueil avant de le renvoyer au bureau des projets internationaux de l'ESIS (par email, fax ou poste).

Les étudiants Erasmus devront remplir le document Amendment to Learning Agreement, qui devra être signé par l'université d'accueil, vous-même et l'assistante pédagogique de l'ESIS.

Les modules seront-ils crédités pour mon diplôme à l'ESIS ?

Ils le seront seulement si vous avez suivi correctement les étapes ci-dessus.

Si vous n'obtenez pas l'accord et la signature des personnes mentionnées ci-dessus, vous n'obtiendrez pas le transfert de crédits.

Crédits ECTS

Vous devez obligatoirement vous inscrire pour obtenir l'équivalent de 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System) pour un semestre à l'étranger.

Comment le transfert de crédits fonctionne-t-il ?

PAS DE RELEVÉ = PAS DE TRANSFERT DE CREDITS

Aller dans l'université d'accueil

Transport

Les moyens de transports pour aller à et revenir de votre université d'accueil dépendent du pays dans lequel vous allez et de vos préférences. Nous vous rappelons que les frais de transport restent à votre charge et que vous devez les prévoir lorsque vous établirez votre budget prévisionnel.

Dois-je faire une demande de visa ?

Pour l'Europe (étudiants Erasmus) : vous devrez peut-être faire une demande de visa si vous n'êtes pas ressortissant européen. Pour plus d'informations sur les procédures et les coûts, veuillez vous rendre sur le site internet de l'ambassade concernée.

Pour l'international (hors Europe) : une fois que vous aurez reçu votre lettre d'acceptation de l'université d'accueil, vous devrez faire une demande de visa (le cas échéant) auprès de l'ambassade concernée. Nous vous conseillons de faire les démarches dès que vous aurez reçu la lettre d'acceptation, car le temps d'attente pour obtenir un visa varie selon les pays et la période de l'année. Pour plus d'informations sur les procédures et les coûts, veuillez vous rendre sur le site internet de l'ambassade concernée.

Note : un visa étudiant ne vous permettra pas de travailler dans certains pays.

Trouver un hébergement

Cela dépend de l'université d'accueil. Certains de nos partenaires ont des places dans leurs résidences étudiantes, d'autres non. La demande d'hébergement varie d'une université à l'autre, et dépend du pays dans lequel vous allez. Veuillez prendre vos dispositions pour trouver un hébergement assez tôt et avant votre départ.

Vérifiez le site internet de votre université d'accueil pour savoir s'il y a des logements pour les étudiants étrangers venant faire un échange académique.

« Vivez dans une famille d'accueil ou avec des étudiants venant d'autres pays »

Assurance maladie, vaccination et assurance voyage

➤ Assurance maladie

Veillez à faire votre demande de carte vitale européenne auprès de Vanessa Triau : v.triau@ecole-de-savignac.com bien avant votre départ. En effet, les délais d'obtention de cette carte peuvent varier selon les périodes de demande. Les pays couverts par la carte vitale européenne sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège

, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse.

Pour l'international, veuillez contracter une assurance spécifique auprès de votre assureur. Cette assurance est obligatoire, et vous devrez nous fournir l'attestation avant votre départ.

➤ **Vaccination**

Vérifiez auprès de votre médecin si certains vaccins sont obligatoires pour pouvoir vous rendre dans le pays d'accueil ou dans les pays que vous souhaitez visiter durant votre séjour à l'étranger. N'oubliez pas que certains vaccins doivent obligatoirement avoir des rappels, de ce fait, prévoyez de faire vos vaccins assez en avance. Vérifiez également dans votre carnet de santé que vos vaccins sont à jour.

➤ **Assurance voyage**

Pour l'Europe (étudiants Erasmus) : nous vous conseillons fortement de prendre une assurance voyage et rapatriement avant votre départ. Faites également une demande de carte vitale européenne auprès de Vanessa Triau : v.triau@ecole-de-savignac.com bien avant votre départ. En effet, les délais d'obtention de cette carte peuvent varier selon les périodes de demande. Contactez votre assureur pour souscrire une assurance voyage et rapatriement qui vous couvrira durant toute la période de votre séjour à l'étranger.

A l'international (hors Europe) : les universités d'accueil ont chacune des réglementations très différentes concernant les assurances maladie, voyage et rapatriement. Ces informations doivent vous être transmises dans votre lettre d'acceptation. Il se peut que certaines universités vous demandent spécifiquement de souscrire à leur propre police d'assurance ; d'autres peuvent accepter vos assurances françaises (*pensez à vérifier qu'elles vous couvrent bien durant toute la période de votre séjour à l'étranger*).

Note : si vous suivez un traitement régulier, pensez à vérifier les réglementations du pays d'accueil en ce qui concerne le transport de médicaments. Il est préférable de toujours avoir avec vous vos médicaments, la prescription du médecin pour ces médicaments ainsi qu'une lettre de votre médecin détaillant exactement ce que vous transportez et pourquoi.

Pensez à faire des photocopies de tous vos documents importants (i.e. passeport, visa, assurances...) et gardez-les dans un endroit différent des originaux. Il peut également s'avérer ingénieux de laisser des copies de ces documents à une personne de confiance en France, ainsi que de les scanner et de les garder sur un disque dur et/ou un Cloud. Pensez enfin à toujours garder les coordonnées de votre assureur avec vous.

« Partez à l'aventure, l'esprit tranquille ! »

➤ Que devez-vous amener avec vous ?

- ❖ Passeport en cours de validité (pensez à vérifier que la date de fin de validité est bien après votre retour en France). Certains pays d'accueil demandent à ce que la date de fin de validité de votre passeport soit au minimum 6 mois après le dernier jour de votre semestre dans l'université d'accueil.
- ❖ Original de tous vos documents importants.
- ❖ Lettre d'acceptation et détails, adresse de votre hébergement sur place.
- ❖ Tout autre document spécifiquement demandé par les douanes.
- ❖ De l'argent liquide dans la monnaie du pays d'accueil (pour la caution pour l'hébergement par exemple).
- ❖ Des photos d'identité.
- ❖ Un ou des adaptateurs.
- ❖ Le cas échéant : vos médicaments, la prescription et lettre explicative de votre médecin.

Vivre dans le pays d'accueil

Séminaire d'intégration

La plupart des universités d'accueil prévoit un séminaire d'intégration pour tous les nouveaux étudiants en tout début de semestre. Ce séminaire est, la plupart du temps, obligatoire. Vous recevrez à ce moment-là toutes les informations importantes et nécessaires à votre séjour dans le pays et l'université d'accueil. Ces séminaires seront également l'occasion pour vous de participer à des soirées avec les autres étudiants, ce qui vous donnera l'opportunité de rencontrer de nombreux étudiants venant du monde entier, et de commencer à vous faire de nouveaux amis. Prenez bien en compte la date de ce séminaire au moment où vous réserverez vos billets d'avion.

Vie académique

Les méthodes d'enseignement et les types d'examens varient d'un pays à l'autre. Si vous rencontrez des difficultés d'adaptation à ces nouvelles méthodes, n'attendez pas pour demander de l'aide et contacter directement votre assistante pédagogique ou tuteur soit à l'ESIS soit dans votre université d'accueil. Plus tôt vous demanderez de l'aide, plus votre temps d'adaptation sera court.

Informez-vous autant que possible sur votre pays d'accueil avant votre départ

Choc culturel

« Devenez
membre
d'une
association !

»

Le choc culturel est un phénomène courant et beaucoup de voyageurs découvrant une culture inconnue, rencontrant de nouvelles personnes, parlant une langue étrangère et souffrant de la séparation d'avec leur famille et amis en font l'expérience. Même si le fait de découvrir une nouvelle culture est excitant, cela peut également être très demandant et peut vous affecter physiquement et émotionnellement. Gardez toujours à l'esprit qu'avoir un choc culturel est tout à fait normal ET temporaire.

La plupart des universités offre un soutien gracieux aux étudiants étrangers qui peut inclure relecture de vos documents, conseils académiques ou tutorat.

Trucs et astuces

- * Acceptez le fait qu'il y aura toujours des différences entre votre culture et celle du pays d'accueil. Essayez de penser à ce que quelqu'un venant de votre pays d'accueil ressentirait en vivant en France.
- * Appréciez à sa juste valeur le fait d'avoir vécu dans deux pays différents et d'avoir découvert une nouvelle culture – tout le monde n'a pas cette chance !
- * Ne restez pas avec des gens venant de votre pays, mais essayez plutôt de rencontrer le maximum de personnes venant du pays d'accueil et du monde entier.
- * Profitez-en et occupez-vous – voyagez, essayez de nouvelles activités et découvrez autant que possible la culture et les gens de votre pays d'accueil.
- * Restez en contact avec votre famille, vos amis qui sont restés en France. Vos expériences leur donneront sûrement envie !

Représenter l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac

Rappelez-vous que durant toute la période de votre échange, vous représentez l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac. Il est donc important que votre tenue, comportement et que votre assiduité soient irréprochables. Il est également très important que vous participiez aux activités organisées par votre université d'accueil pour encourager leurs étudiants à venir à l'Ecole Supérieure Internationale de Savignac.

Conseils pour votre sécurité personnelle

- * Ne vous mettez jamais en danger !
- * Cachez toujours vos objets de valeur lorsque vous voyagez.
- * Dites toujours à quelqu'un de confiance où vous allez.
- * Faites très attention si vous voyagez tout(e) seul(e), surtout si vous vous déplacez de nuit.
- * Gardez toujours assez d'argent liquide pour pouvoir rentrer chez vous.
- * Mémorisez les numéros d'urgence de votre pays d'accueil.
- * Soyez sûr(e) de savoir où aller si vous avez des problèmes de santé.
- * Voyagez toujours avec une trousse de secours.
- * Soyez raisonnable quant à ce que vous mangez et buvez.
- * Pensez à faire des photocopies de tous vos documents importants (i.e. passeport, visa, assurances...) et gardez-les dans un endroit différent des originaux.
- * Pensez à toujours garder les coordonnées de votre assureur avec vous.
- * Pensez à vérifier la limite d'âge dans votre pays d'accueil (i.e. pour aller en boîte de nuit, acheter de l'alcool, conduire).
- * Respecter les coutumes locales.

N'hésitez jamais à contacter l'ESIS si vous avez besoin d'aide !

En cas d'urgence

1. Contacter votre université d'accueil.
2. Contacter votre famille.
3. Si vous avez un accès internet, consultez le site internet de l'ambassade de France de votre pays d'accueil.
4. Contacter le bureau des projets internationaux à l'ESIS.

Après votre séjour à l'étranger

Voici quelques petites choses que vous devrez faire avant de rentrer à l'ESIS :

Rapport individuel de l'étudiant

Ce rapport est obligatoire et fait partie intégrante de votre programme d'échange. Cela permettra au bureau des projets internationaux d'avoir de précieuses informations qui contribueront à l'amélioration du programme. Ces informations seront utilisées par le bureau des projets internationaux et par la responsable pédagogique de l'ESIS.

Echanges Erasmus : vous recevrez un email automatique vous demandant de remplir un questionnaire en ligne une fois que votre programme d'échange sera terminé. Le versement final de votre bourse Erasmus dépend de la réception de ce questionnaire.

Echanges internationaux : vous recevrez un email vous demandant de remplir un questionnaire. Renvoyez-le par email au bureau des projets internationaux (c.masdupuy@ecole-de-savignac.com) en temps et en heure.

Note : Pour faire valider votre transfert de crédits, vous devez obligatoirement remplir ce rapport individuel de l'étudiant.

Retour

Avant votre retour, pensez bien à payer tout ce que vous devez (loyer, amendes de la bibliothèque, etc...). Tout manquement résultera dans le retard de l'envoi de votre relevé de notes.

Assurez-vous d'avoir votre logement. Vous pouvez contacter Catherine Quervelle pour avoir des adresses de logement : c.quervelle@ecole-de-savignac.com.

Si vous avez des photos souvenirs de votre séjour, le bureau de projets internationaux et le service communication de l'ESIS seraient ravis d'en avoir pour pouvoir mettre à jour ce livret et parler de vous sur nos réseaux sociaux. Vous trouverez toutes les coordonnées nécessaires en dernière page de ce livret.



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !!!

Bureau des Projets Internationaux
Ecole Supérieure Internationale de Savignac
Place du Souvenir
24420 Savignac-les-Eglises
+33 (0) 5 53 05 60 01
c.masdupuy@ecole-de-savignac.com

Fax : +33 (0) 5 53 05 39 65

Questions sur la CPAM : v.triau@ecole-de-savignac.com

Question sur les hébergements à Savignac : c.quervelle@ecole-de-savignac.com

Service communication : e.sauliere@ecole-de-savignac.com

Coordinatrice pédagogique : m.veyssieres@ecole-de-savignac.com



un établissement



Erasmus+

